

<b>Zeitschrift:</b>	Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
<b>Herausgeber:</b>	Le messager suisse de France
<b>Band:</b>	12 (1966)
<b>Heft:</b>	5
<b>Artikel:</b>	Discours prononcé par M. Marcel Guélat : consul de Suisse à Paris à l'issue du banquet de la Journée du souvenir de l'amicale des P.G. internés en Suisse
<b>Autor:</b>	Guélat, Marcel
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-848975">https://doi.org/10.5169/seals-848975</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Discours prononcé par M. Marcel GUÉLAT*

*Consul de Suisse à Paris*

## **à l'issue du banquet de la Journée du Souvenir de l'Amicale des P.G. internés en Suisse**

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,  
MESDAMES,  
MESSIEURS,

Une fois de plus, l'honneur m'est donné d'être au milieu de vous alors que je venais à peine de faire votre connaissance. Je vous en exprime toute ma gratitude. Et, en cette Journée du Souvenir, permettez-moi de joindre mes pensées émues aux vôtres qui s'adressent à vos disparus au combat. Que cette Journée du Souvenir soit pour nous tous l'occasion de penser à la paix et d'œuvrer pour la paix.

Connaissant vos sentiments à l'égard de mon pays, je ne crois pas mieux faire aujourd'hui que de renforcer ces liens franco-suisses par un bref exposé sur l'histoire de l'amitié franco-suisse.

S'il fallait écrire une histoire de cette amitié un volume entier ne suffirait pas. En effet, elle se confond avec celle des relations politiques et spirituelles, et ces dernières remontent au moyen âge.

La Confédération helvétique, vous le savez, est née en 1291 de la décision prise par les habitants d'Uri, d'Unterwald et de Schwyz de se prêter mutuellement secours, et ceci à perpétuité. A cette date la France constitue déjà un royaume et une nation solidement établis, et Philippe le Bel règne sur un vaste territoire. L'amitié franco-suisse n'a pas été d'abord politique et militaire, mais spirituelle. Il est juste d'ajouter qu'en ces temps heureux les frontières n'avaient pas le caractère hostile et définitif que nous leur connaissons encore aujourd'hui. L'Europe médiévale avait un caractère fédéraliste, et l'apparition d'une nouvelle communauté politique au cœur des Alpes ne pouvait étonner beaucoup les hommes du XIII<sup>e</sup> siècle.

Un événement, en apparence de médiocre importance, va provoquer la première alliance entre la France et les Cantons suisses, et, par voie de conséquence, orienter pour plusieurs siècles la politique de la Confédération. En 1444, le dauphin Louis — le futur Louis XI — conduit en Suisse une armée d'Armagnacs appelés les Ecorcheurs. Près de Bâle, le 26 août, une bataille s'engage entre Ecorcheurs et Confédérés ; bientôt les Suisses, dominés par le nombre, sont obligés de reculer et de se réfugier dans la léproserie de Saint-Jacques-sur-la-Birse. Les Suisses, malgré leur courage, furent presque tous massacrés ; cette résistance et cette mort héroïques ne furent cependant pas

inutiles, car elles frappèrent d'admiration le dauphin. On racontait à Bâle que celui-ci avait pleuré sur leur sort et qu'il avait dit : « Je voudrais qu'ils fussent encore vivants », et : « Il vaut mieux les avoir pour amis que pour adversaires. »

Louis, devenu roi et engagé dans une lutte à mort avec son cousin le duc de Bourgogne, n'oublia pas ses adversaires de Saint-Jacques. Une alliance fut signée en 1470 entre Louis XI et les Cantons. Le roi de France put alors brusquer les événements et pousser Charles le Téméraire à la guerre. Grandson, Morat, Nancy sont les étapes tragiques qui mènent le grand duc d'Occident de la puissance à la ruine, et qui permettent à la France de s'agrandir à l'Ouest, et aux Confédérés de monnayer leur alliance auprès des puissants de l'Europe.

La bataille de Marignan (1515) oppose une dernière fois Suisses et Français engagés dans l'imbroglio des guerres d'Italie. Ici, les Suisses ne peuvent offrir qu'une résistance héroïque et une retraite honorable. Cette glorieuse résistance inspire à François I<sup>r</sup> la plus grande admiration ; il fait frapper une médaille commémorative avec cette devise : « J'ai vaincu ceux que seul César avait pu vaincre. » Cette bataille de géants eut une grande influence sur la destinée des Cantons ; elle marque la fin de la politique de grande puissance de la Suisse et la substitution des « capitulations » aux alliances formelles. La politique de la Confédération et, en même temps, son orientation spirituelle, seront désormais, et d'une manière définitive, tournées vers la France, et de nombreux traités seront signés entre les Cantons d'une part, et les Valois et les Bourbons d'autre part.

Les alliances conclues par les Cantons avec les rois de France comportaient comme principales clauses les « capitulations », c'est-à-dire le droit et les obligations du recrutement. Du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, les Cantons ont conclu des « capitulations » avec les principaux royaumes d'Europe, mais la France bénéficia toujours d'un droit de préférence. A la faveur de ces « capitulations », les Cantons fournissaient aux princes des soldats qui étaient recrutés par compagnies entières, sinon par régiments. Il ne s'agit donc pas à proprement parler de soldats mercenaires, puisque ces soldats partaient en vertu d'un contrat politique qui pouvait n'être pas renouvelé, et que ce recrutement n'avait pas un caractère individuel. Ce système comportait des avantages pour les deux

parties : le prince s'assurait des troupes de valeur et encadrées par leurs propres officiers, et les Suisses trop nombreux sur un territoire petit et pauvre résolvaient par ce moyen le problème de la main-d'œuvre.

Les effectifs ainsi mis à la disposition du roi de France par les Cantons ont varié au cours des siècles. François I<sup>r</sup> eut 163.000 Suisses dans ses armées, Louis XIV, 120.000, Louis XVI, 40.000. Deux autres chiffres feront mieux comprendre l'importance de ces engagements militaires. De 1552 à 1558, 58.000 hommes prirent le chemin de la France, et, en trois siècles, les Cantons fournirent à la France plus d'un million de soldats.

Il n'est pas difficile de deviner les multiples conséquences d'un tel fait sur l'histoire de la Confédération. La pauvreté des Cantons alpestres trouvait dans ces engagements une compensation bienvenue, et la vie économique de la Suisse était toujours plus liée à celle de la France. Une autre conséquence, inattendue celle-là, fut de réunir sous les mêmes drapeaux, les Suisses divisés par la question religieuse, et d'atténuer ainsi les inimitiés. Enfin, le régime des « capitulations » engagea — par une espèce de paradoxe — les Cantons sur le chemin de la neutralité, qu'ils ne devaient plus quitter.

La collaboration et l'amitié militaires de la France et de la Suisse ont duré pendant trois siècles et demi sans accidents, sinon les rancœurs nées de la conscription à l'époque napoléonienne. En 1830, les Suisses cessèrent de servir sous le drapeau français au titre des « capitulations » désormais supprimées ; la Légion étrangère accueillera dorénavant les volontaires désireux de combattre pour la France. Pendant la guerre 1914-1918, 10.000 volontaires suisses combattirent dans la Légion.

Mais, les relations franco-suisses ne sont pas limitées au domaine militaire. Si j'ai cru bon ici d'insister sur cet aspect, c'est en raison de l'importance du service suisse en France, et parce que ces relations militaires furent toujours des relations d'amitié.

Cette collaboration militaire de trois siècles a marqué profondément la Suisse qui lui doit toute une part de son orientation spirituelle et intellectuelle. Blaser remarque que, quoique la Suisse soit en majorité de langue allemande, la France a eu sur son histoire une influence beaucoup plus profonde que l'Allemagne et l'Autriche. Il y a là un phénomène digne d'être souligné.

Le XVIII<sup>e</sup> siècle suisse offre l'image d'un pays où la culture française répand partout son influence et où la langue française est la langue du monde cultivé. Berne constitue alors un trait d'union entre les civilisations allemande et française, et ses écrivains s'efforcent de faire connaître à la France la littérature allemande. A cette époque, Voltaire, voyageur toujours traqué, fixait sa résidence à Genève que Rousseau, citoyen sans patrie, avait quittée quelques années plus tôt. Genève, cité de refuge (elle avait accueilli à plusieurs reprises les protestants français persécutés), maintenait ainsi son rôle de ville ouverte. Montesquieu y publiait en 1748 son « Esprit des Lois », qui devait exercer une profonde influence. Genève, grâce à Voltaire, Rousseau, Montesquieu, et grâce à ses imprimeurs, contribuait à l'élaboration des idées que la Révolution française allait bientôt répandre dans le monde.

Il est temps de rassembler les remarques suggérées et de méditer sur l'amitié qui lie depuis plusieurs siècles Français et Suisses. La géographie — une frontière commune, un Jura accessible en plusieurs points — et l'histoire ont fait de nos deux peuples des compagnons, des amis. Nous avons partagé nos joies et nos espérances, nos deuils et nos malheurs. Faut-il rappeler ici les internements de 1871, de 1914-1918 et

de 1940 qui obligèrent des milliers de Français à demeurer en Suisse, et des milliers de Suisses à connaître les horreurs de la guerre ?

Une amitié suppose des échanges. La France a donné à la Suisse sa culture, une certaine conception de la vie ; elle lui a donné des écrivains (le séjour de Sainte-Beuve à Lausanne et celui de Thibaudet à Genève ne furent pas sans fruits pour nous), des théologiens, des humanistes. Le picard Calvin fit de Genève au XVI<sup>e</sup> siècle une cité-église, et, de là, son influence s'étendit sur toute la France.

La France avait donné Calvin à Genève. Deux siècles plus tard Genève donnait à la France un de ses plus grands écrivains : Jean-Jacques Rousseau. Ce Genevois qui aimait sa cité d'un amour passionné et qui vécut la plus grande partie de sa vie en France, représente bien la mentalité du Suisse romand, fermement attaché à sa cité, à sa petite république, et porté en même temps par son éducation et sa mentalité vers la France, vers Paris, qui reste pour nous aujourd'hui ce qu'elle était pour les gens du XIII<sup>e</sup> siècle : « le four où cuit le pain du monde entier ». Et chaque Romand peut dire des Français, comme Ramuz nous l'enseigne : nos cousins et amis de France.

Mais qu'on ne croie pas ces sentiments d'amitié limités à la partie

française de la Suisse. La Confédération helvétique tout entière a été fortement marquée par l'influence française. A Berne et Soleure, cette influence est encore sensible aujourd'hui dans les monuments et dans le langage. Et, signe plus important, c'est du côté de la France et de Paris que les Suisses regardent le plus volontiers, et attendent les messages de l'intelligence.

Cette amitié — il faut le dire — est sévère, exigeante, et le Suisse prend souvent une voix de censeur quand il parle des événements de France. Je sais que beaucoup de Français s'en étonnent. Qu'ils sachent que les reproches et les jugements qui tombent de la bouche des Suisses partent d'un cœur aimant, et qu'ils excusent la maladresse d'une amitié qui parfois s'exprime sans ménagement. Et qu'ils regardent ces vers du poète Gilbert Troillet comme l'expression sûre de notre amitié et de notre commune espérance :

*Tout ce qui fut demeure, et tout ce qui  
[s'achève]  
Est le gage en secret, le germe du prin-  
[temps].  
Tu peux aller tranquille et façonner ton  
[rêve],  
O France, dans l'aurore et la marche  
[du temps].*

Marcel GUELAT,  
Consul de Suisse à Paris.



La Machine Comptable **HERMES C-3**

- Machine Comptable Suisse Alpha-Numérique
- Ecriture Rapide
- Calcul Silencieux
- Alignement Décimal Automatique
- Contrôle à zéro
- Répétition Automatique
- Capacité des Compteurs 11/11

DOCUMENTATION et DEMONSTRATION

**HERMES - PAILLARD S.A.**

2, place du Théâtre-Français  
PARIS (1<sup>er</sup>) — Tél. RIC. 31-56

présente :



**René DOUILlard**  
FLEURISTE

38, av. de la République  
Tél. VOL. 87-98 Paris-11<sup>e</sup>

*Livre dans le monde  
entier par INTERFLORA*

**HOTEL**  
**OXFORD & CAMBRIDGE**

11-13, rue d'ALGER  
(TUILERIES - PI. VENDOME)

Le rendez-vous  
des touristes et des  
hommes d'affaires suisses

Tél. : Télégr. :  
OPE. 28-45 OXFORTEL

**Abonnés**

**FAITES DE LA PUBLICITÉ  
DANS VOTRE JOURNAL**

**Demandez nos tarifs**

**La Réd., 17 bis, quai Voltaire - 7<sup>e</sup>**